Description

La ou le peintre appliquent des peintures et des vernis sur différents éléments d'un bâtiment: murs, plafonds, sols, fenêtres, volets, boiseries, etc. Elles et ils posent également des papiers peints, des tissus ou encore des revêtements muraux, et réalisent des travaux de décoration. Par leur travail, ces professionnels contribuent à protéger et embellir les bâtiments.

Leurs principales activités consistent à:

Travaux préparatoires

- calculer la surface à traiter ainsi que la quantité de matériaux nécessaires
- évaluer les coûts et établir un devis
- préparer le matériel, exécuter des mélanges de couleur pour obtenir la teinte souhaitée par le client ou commander des mélanges prêts à l'emploi
- installer une échelle, un chevalet, un pont-roulant ou un échafaudage si nécessaire
- poser des feuilles cartonnées ou en plastique, coller des bandes de papier adhésif pour couvrir les sols et protéger les surfaces qui ne doivent pas être touchées par la peinture
- arracher les vieux papiers peints, détacher les couches d'ancienne peinture ou de rouille à l'aide d'un grattoir, d'une racle, d'une spatule, d'une brosse métallique, d'un décapant ou d'un appareil à air chaud
- mastiquer les trous et les fissures, supprimer toute trace de graisse et toute aspérité, poncer et dépoussiérer
- éliminer les causes d'une humidité excessive ou faire appel à un spécialiste

Travaux de finition

- appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet, en une ou plusieurs couches selon le résultat visé: couche de fond, couche intermédiaire ou couche de finition
- appliquer du crépi et en structurer la surface
- encoller et poser des papiers peints, des tissus ou d'autres revêtements
- réaliser des éléments décoratifs (figures géométriques, reliefs, trompe-l'oeil, etc.)
- nettoyer les outils et la place de travail, évacuer les matériaux résiduels

Environnement de travail

Les peintres travaillent la plupart du temps sur les chantiers. Seuls les objets mobiles et facilement transportables (fenêtres, portes, parties de machines, etc.) sont peints en atelier. Les peintres passent sans cesse d'un chantier à l'autre, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de bâtiments en transformation ou de locaux habités à rénover. Elles et ils exercent leurs tâches seuls ou secondés par des aides-peintres et sont tributaires des conditions climatiques. Leurs horaires sont en principe réguliers.

Formation

La formation de peintre s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- Formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de peinture
- Formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle
- Cours interentreprises (32 jours sur 3 ans)

Durée

3 ans

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

Certificat fédéral de capacité (CFC) de peintre

Contenu (sur 3 ans)

- Planification, préparation des travaux et comptes-rendus
- Préparation et recouvrement des fonds
- Décoration et façonnage
- Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Perception correcte des couleurs
- Habileté manuelle
- Aptitude pour le calcul
- Bonne représentation spatiale
- Ordre et propreté
- Disposition à de fréquents déplacements
- Résistance physique
- Absence de vertige

Perspectives professionnelles

Les peintres trouvent du travail dans des petites ou moyennes entreprises où, avec l'expérience et le perfectionnement, elles et ils peuvent remplir des fonctions à responsabilité comme chef-fe d'équipe ou contremaître-sse. Certains s'établissent à leur compte.

Perfectionnement

Les peintres peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- apprentissage complémentaire de plâtrier-ière constructeur-trice à sec
- certificat de chef-fe de chantier peintre
- brevet fédéral de contremaître-sse peintre, d'artisan-e en conservation du patrimoine culturel bâti
- diplôme fédéral de maître peintre
- etc

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Aide-peintre AFP/Aide-peintre AFP
- Carreleur CFC/Carreleuse CFC
- Maçon CFC/Maçonne CFC
- Peintre en décors de théâtre CFC/Peintre en décors de théâtre CFC
- Plâtrier constructeur à sec CFC/Plâtrière constructrice à sec CFC

Adresses

Association suisse des entrepreneurs plâtrierspeintres (ASEPP) Oberwiesenstrasse 2 8304 Wallisellen Tél.: +41 43 233 49 00

https://devenir-peintre.ch https://devenir-platrier.ch https://www.smgv.ch/fr

Fédération suisse romande des entreprises de plâtriers-peintres (FREPP) Rue de la Dent-Blanche 8 1950 Sion

Tél.: +41 27 322 52 60 https://www.frepp.ch